

# RAPPORT DE MISSION EN GUINEE

## ANNEXE

### MISSION D'ENQUETES SUR LA PECHE ARTISANALE COTIERE

22/3-30/3/1988

François VERDEAUX

Les enquêtes ont été menées, dans un premier temps, auprès des directions préfectorales des pêches des quatre préfectures de Boké, Boffa, Dubreca et Forecariah. Les questions portaient sur l'organisation et la fonction des services, les méthodes de collecte et les statistiques et informations existantes sur la pêche.

Dans un second temps, des entretiens de groupe ont été conduits dans des ports ou campements de pêche en suivant un guide-questionnaire élaboré a priori à Conakry. Un second guide d'entretien, individuel, destiné aux propriétaires de barques n'a pu être utilisé faute de temps principalement.

Sont présentées successivement une première approche descriptive de la pêche maritime artisanale, les possibilités et conditions de mise en place d'un réseau de collecte statistique et les recommandations pour cette mise en place.

#### 1 - Elements de description de la pêche maritime artisanale.

Les quatre rubriques du guide-questionnaire reproduit en fin de texte sont examinées successivement en utilisant conjointement les informations des services des pêches et les résultats des enquêtes dans les ports.

##### 1.1. Indices d'activité

1.1.1. Les résultats du dernier recensement annuel (86) donnent un total de 10.800 pêcheurs côtiers. Le récapitulatif par préfectures des pêcheurs, embarcations et moteurs des points de débarquement suivis recensent, quant à eux 4.186 pêcheurs (tableau 1)

3 - SEP. 1993

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 37952, ex 1

Cote : B

Tableau 1 - Statistiques par préfecture

	Pêcheurs	Embarcations	Moteurs	Débarcadères
Boke	800	372	55	29
Boffa	1982	638	180	28
Dubreca	474	47	37	5
Forécariah	930	264	60	8
TOTAL	4186	1321	332	70

Le taux de motorisation de Dubreca (78 %) et le nombre moyen de pêcheurs par embarcation (10) sont trois fois plus élevés en moyenne que dans les autres préfectures. Ceci semble résulter des contraintes matérielles des enquêtes, qui ont dû amener à privilégier un certain type d'unités de production plus facilement repérables ou accessibles.

1.1.2. Embarcations et mode de propulsion

L'échantillon étant réduit et non représentatif nous n'en extrayons que des informations qualitatives utiles pour la préparation d'enquêtes ultérieures.

Types d'embarcations :

Kourou : petite pirogue moxycle individuelle

Gbankegni : pirogue moxycle ; 1 à 4 pêcheurs

Salan (ou Chalan) : barque à membrure, 5 m à 10 m environ, fabriquée partout

Flimbote (ou flimbotine) : barque à membrure, 10 m à 15 m et plus, fabriquée en Sierra Leone ou à Conakry

Yoli : pirogue sénégalaise, fond monoxyde bordées rapportées, éperon avant et arrière

Boti : barque à membrure pontée exclusivement destinée au transport.

Fréquence : par ordre décroissant ; 1) Salan (présents partout), 2) Gbankegni, 3) Flimbote, 4) Yoli, 5) Kourou. Aucun Boti n'est basé dans les ports visités.

Propulsion : les Flimbote et les Yoli sont toutes motorisées. Les Grands Salan le sont aussi alors que les petits marchent à la voile. Cette distinction recoupe des différences d'armement à la pêche. Les Gbankegni sont propulsés à la pagaie ou à la voile. Les Kourou sont mues à la pagaie.

### 1.1.3. Chantiers de construction

Ne concernent que les embarcations à membrures. S'agissant non de points fixes mais d'installations de charpentiers répondant à une demande, leur présence constitue un indice de la tendance actuelle à s'équiper.

14 constructions en cours dans 6 villages, deux n'en ayant pas au moment des enquêtes.

10 de ces chantiers étant localisés autour du cap Verga.

### 1.1.4. Présence saisonnière de pêcheurs non autochtones

- Tous les villages ont une composante autochtone.

- 2 ports n'accueillent jamais d'étrangers : Kouindere et Kopeing, mais reçoivent saisonnièrement d'autres pêcheurs guinéens.

- Fréquence (ordre décroissant) : 1 Sierra Leone, 2 Sénégal, 3 Ghana, 4 Mali.

- Saisons : nov. à mai-juin : 3 cas ; nov. à déc. 1 cas, étrangers permanents 1 cas ; ce, pour les préfectures du nord ; au sud (Khudimodia) : octobre à décembre.

### 1.1.5. Engins de pêche

Placée différemment dans le questionnaire cette question est à appréhender dans la rubrique indice d'activité. Aucun comptage n'ayant été possible, nous en faisons une description sommaire et en notons la présence/absence selon les ports.

NOMS	DESCRIPTION	ESPECES CIBLES
LEGOTINE capitaine,	Filet maillant dormant	Requin, Barracuda
FENCI	Filet-barrage sur piquets	Toutes espèces
FUNFUNI	Filet maillant dérivant 35 mm	Bonga
FANTI	Filet maillant encerclant 2 barques, 35 mm	Bonga
GBOYA	Filet maillant encerclant 35 mm	Bonga, Bobo, Konkoue
KONI (1)	Hameçons (lignes et palangres)	Konkoue
SEKYELE	Filet semi actif, senne maillante	Mulet
TETE YELE	Petit filet à main réservé aux femmes	?

(1) Le terme désignant plus spécifiquement une palangre "delban" n'a été recueilli qu'à Koukoude.

Zones de mangrove ou eaux intérieures

SUBANKANE ?  
 DUGUME Nasse  
 FINTE Piège cône appâté  
 CASINETI Epervier

Noms de poissons toujours donnés en langue locale (Sousou ?)

Bonga : Ethmalosa  
 Bonga Sery : Sardinella  
 Bôbô : Diagramme  
 Konkoue : Mâchoirons

Fréquence :

Ports visités : 1 Kamsar ; 2 Yongonsali ; 3 Koundeïré ; 4 Koukoudé ; 5 Bongolon ; 6 Goré ; 7 Kopering ; 8 Khudimodia.

Tableau 2 : Présence des engins selon les ports

	1	2	3	4	5	6	7	8	
Légotine		*	*	*	*		*	*	6/7
Fenci		*	*				*	*	4/7
Funfuni		*	*	*	*	*	*	*	7/7
Fanti			*		*			*	3/7
Gboya				*			*	*	3/7
Koni		*	*	*	*		*	*	6/7
Sekyele		*			*		*		3/7
Tétéyéélé		*	*		*		*	*	5/7

La question n'a pas été posée à Kamsar. L'engin le plus répandu, puisque présent dans les 7 ports est le Funfuni (Bonga) suivi de près par la légotine et les lignes ou palangres (espèces nobles). Les engins les moins répandus sont les trois grands filets semi actifs Fanti, Gboya, Sékyélé ainsi que le grand filet fixe Fenci qui occupe une position médiane. En première lecture il semble donc que la taille et par conséquent le volume d'investissement et/ou la main d'oeuvre disponibles soient des facteurs discriminants.

Une étude plus fine (analyse hiérarchique) fait apparaître deux groupes d'engins distincts : Fenci, Tétéyéélé, Koni, le premier n'apparaissant qu'après les quatres suivants , le second après les trois suivants, etc... Ils ont en commun d'être passifs ou/et de maniement individuel. Sekyéélé, Gboya et Fanti ne sont hiérarchisés ni entre eux, ni par rapport au premier groupe. Ce sont des engins semi-actifs (maillants encerclants) nécessitant un maniement collectif.

Tableau 3 - Hiérarchisation des engins

1er groupe

Engins Ports	Fenci	Tétéyéélé	Koni	Legot	Funfuni
2	*	*	*	*	*
7	*	*	*	*	*
8	*	*	*	*	*
3	*	*	*	*	*
5		*	*	*	*
4			*	*	*
6					*

2ème groupe

Engins Ports	Sekyele	Gboya	Fanti
2	*		*
7	*	*	
8		*	*
3		*	
5	*		
4			*
6			

1.1.6. Conclusion indice d'activité

Plusieurs points constituent les indices d'une tendance à l'expansion du secteur ou au moins à sa transformation.

6

- La présence saisonnière tout le long de la côte de migrants étrangers est un signe de l'accessibilité au marché (intérieur et extérieur) autant que d'abondance de la ressource. Leur présence favorise en outre l'accès à de nouvelles techniques et à certains matériels.

- La construction fréquente d'embarcations (grands salans) semble confirmer le passage d'une pêche très côtière, sélective et/ou quasi individuelle à des unités de production collectives, à plus grand potentiel de capture.

- Cette tendance correspond également à une plus grande spécialisation (Bonga, Bonga sery) tout en gardant pour l'instant la même sélectivité sur la taille (35 mm) ; ce qui semblerait indiquer qu'il existe encore une marge de manoeuvre à l'augmentation de l'effort de pêche.

## 1.2. Contexte de la production

Il s'agissait d'évaluer les limitations à la production apportées par trois type de facteurs : la pratique d'autres activités (agriculture), l'accès aux facteurs de production matériels et les fluctuations saisonnières d'abondance naturelle ou d'accessibilité de la ressource.

### 1.2.1. Agriculture et arrêt de la pêche

Deux villages (sur 7) du cap verga, Koundeire et Goré disent ne pas pratiquer l'agriculture et ne jamais cesser de pêcher. Les cultures sont très diversifiées au nord et à Kopering (céréales, palmier, fruits, tubercules) et se cantonnent à la production rizicole dans certains villages du cap Verga et à Khudimodia.

Les saisons consacrées aux travaux agricoles sont homogènes de nord au sud quant à la période de l'année (entre les deux extrêmes avril et novembre) mais leur durée et leur effet sur l'activité de pêche sont variables.

Les quatre villages du cap Verga se distinguent de l'ensemble par, d'une part l'absence d'activité agricole pour deux d'entre eux, d'autre part des saisons relativement courtes (juillet-septembre) durant lesquelles l'activité halieutique est certes ralentie mais ne s'arrête jamais complètement, pour les deux autres.

Au nord Yongonsali connaît un arrêt total de la pêche pendant près de 6 mois (juin à novembre).

Au Sud, Kopering connaît une activité de pêche ralentie entre avril et septembre avec un arrêt total en août et septembre.

7

Khudomodina ne connaît d'arrêt total qu'en août et sa période de baisse de l'activité halieutique ne s'étend que sur 4 mois (juin-septembre).

### 1.2.2. Accès aux moyens de production : engins, ressource.

Engins de pêche : qu'il s'agisse de filets, d'hameçons ou de pièces pour les moteurs, l'acquisition, difficile, s'effectue à l'étranger la plupart du temps (Gambie et Sierra Leone).

L'essence est également difficile à obtenir et en dehors de dubreka et de khudimodia dont les pêcheurs débarquent leur production à Conakry et en rapportent du carburant, elle est acheminée par des commerçants par voie de terre ou de mer et s'achète environ au double de son prix de départ (300 FG à 400 FG le litre).

Abondance de la ressource : les déclarations concernant les périodicités d'abondance de la ressource sont, pour une même espèce, diverses et contradictoires. L'affirmation de kundeïre selon laquelle il n'y a pas de véritables saisons mais les fluctuations mensuelles irrégulières semble résumer la situation.

Cependant et quelle que soit l'espèce concernée parmi les quatre dominantes (Bonga : 6 réponses ; Konkoué, requin et barracuda : 3 réponses chacune) deux périodes ne sont pas ou rarement citées : août à octobre d'une part, mars, avril de l'autre. La première correspond au moins partiellement au calendrier agricole. La seconde est partout présentée comme une période venteuse rendant la mer difficile et l'accès à la ressource hasardeuse. Le port de Goré qui constitue une exception notable, fait au contraire de ces deux mois sa saison de "grande pêche". La raison avancée confirmerait qu'il s'agit d'un problème d'accessibilité : ses petits salans à voile sont seuls à même d'exploiter les zones de pêche (rocheuses) où se réfugierait le Bonga pendant cette période.

De façon générale, l'hétérogénéité des réponses et ultérieurement le constat de variations de rendement ou/et de captures totales pourraient renvoyer à deux séries de facteurs les uns d'origine environnementale, les autres d'ordre sociologique qui peuvent en outre se combiner. De micro ou méso déplacements de stocks (même relatifs) ne seraient pas intégrés dans les stratégies de pêche pour cause d'insuffisance et de coût du carburant, par exemple. Il n'est pas exclu, par ailleurs, qu'à l'instar de ce qui se passe pendant la grande saison agricole, des activités productives ou non réduisent périodiquement la disponibilité de la main d'oeuvre pour la pêche.

### 1.2.3. Conclusion contexte de la production

La non représentativité de l'échantillon et le caractère rudimentaire des informations traitées ne permettent qu'un constat grossier. Même si elle ne s'arrête pas totalement partout ou pour une durée relativement courte (2 à 3 mois), la pêche se présente pour les villages côtiers comme une activité associée dont le caractère dominant, au moins au niveau du calendrier des activités, n'est pas clairement avéré.

Seule la région du cap Verga (tout au moins dans l'échantillon) manifeste une tendance à la spécialisation dans la pêche. Bien que non exclusive cette activité semble en outre dominante pour le seul village témoin de la région sud (Khudimodia). Les points d'enquête de deux autres régions indiquent un partage du temps équivalent entre pêche et agriculture. Nulle part l'abondance et l'accessibilité de la ressource ne sont présentés comme des facteurs limitants. La difficulté de s'équiper est signalée partout mais semble moins contraignante que celle de l'approvisionnement en carburant. Le prix de ce dernier, déjà élevé (1), pourrait, en cas d'augmentation, gréver les résultats d'exploitation de certaines unités et modifier les comportements à la pêche.

### 1.3. Commercialisation valorisation

#### 1.3.1. Conditionnement

Les seuls cas de vente de poisson frais ont lieu lorsque le débarcadère est à proximité immédiate d'un marché important.

Séché : un seul cas, dans la préfecture de Boké concerne des ailerons de requins destinés à l'exportation vers la Gambie.

Fumé : la quasi totalité de la production est fumée, la durée de conservation maximale déclarée étant de quatre mois.

Pour ce qui est des intervenants, il existe un gradient du nord au sud. Dans la préfecture de Boké seuls des hommes interviennent dans la transformation. Autour du Cap Verga (Boffa) les femmes des pêcheurs fument de petites quantités, des professionnels masculins traitant les débarquements importants. Au sud (Dubreka, Forecariah) ce sont à l'inverse les femmes des pêcheurs qui transforment et commercialisent l'essentiel de la production.

(1) Si l'on tient compte de son doublement par rapport au prix officiel du fait de son acheminement par des circuits parallèles.

Selon certaines informations cette opposition serait à mettre en parallèle avec le mode de financement des investissements dans la pêche. Assuré par les épouses des pêcheurs ou d'autres femmes commerçantes au sud, il semble à l'inverse provenir des commerçants de l'intérieur, pour la région nord.

La rémunération des fumeurs s'effectue en nature, 25 à 30 % de la quantité traitée leur revenant.

1.3.2. Moyens d'évacuation des produits

Par bateau pour Yongousali et Khudimodia dont une partie du poisson dans ce dernier cas est vendu frais à Conakry par les pêcheurs qui en ramènent de l'essence. Trois des quatre ports du Cap Verga sont desservis par des véhicules réguliers. Dans deux autres cas ce sont les commerçants qui affrètent des camions ou camionnettes en fonction des besoins. De façon générale les commerçants ne possèdent pas de véhicules, le caractère plus ou moins régulier du passage des moyens de transport pourrait donc être un indice du taux d'activité des ports.

1.3.3. Destination et prix des produits

Tous les points de débarquement visités font état d'expédition de produits vers l'intérieur du pays. La préfecture de Boké semble la seule à connaître un flux d'importation de poissons (machoirons d'eau douce en provenance de Boffa). Toutes les régions intérieures sont déclarées destinataires. Les deux plus souvent citées sont celles de Nzérékoré et de Kissidougou. Une description des spécialisations régionales par espèces a été fournie par Koukoudé :

- le bobo : dans le Bella-Macenta, en zone forestière
- le requin : zone forestière
- le bonga : Conarky
- le Konkue : Kindia, Fria, Conarky
- Ailerons de requin : Gambie
- (Faux Capitaine) Kasaké : Sénégal, par voie terrestre.

Le Bongua est vendu par lots de 3 à 16 poissons pour des sommes allant de 25 F à 250 F. Ramenés à l'unité ces prix et leurs variations saisonnières ainsi que ceux du panier standard de 11.000 p<sup>o</sup>issons sont donnés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Variation des prix du Bonga selon le lieu et la saison

Haute Saison oct.-jan.	Unit Panier	10 F.G. 110.000	5 55.000	6 66.000	5 55.000	5 55.000	8 88.000	6 66.000
Basse Saison	Unit Panier	17 F.G. 187.000	10 110.000	12 132.000	10 110.000	2,5 27.500	16 176.000	25 264.000
Localités		Youngousali	Koundeire	Koukoude	Bongolon	Gore	Kopering	Khudimodia

Il s'agit des prix du poisson fumé au départ du port. Il faut donc retrancher 25 % à 30 % de la valeur pour connaître le prix au producteur.

On remarque une tendance au doublement du prix entre la haute (oct.-janv.) et la basse saison (avril-juin). Exception, Goré dont on a vu qu'il situait sa haute saison à l'inverse des autres ports en avril-mai-juin. La division par moitié du prix de vente local (alors qu'il double dans les villages voisins) signifierait que les prix sont moins fonction du marché global que de l'abondance des débarquements locaux.

Cette particularité demanderait vérification. Deux autres points singuliers attirent l'attention et pourraient contribuer à conforter l'hypothèse précédente. Les prix de haute saison de Youngousali et de Kopering, qui ont tous deux tendance à diversifier leur production, se situent aux alentours du double de la moyenne des autres ports. Le prix de basse saison de Khudimodia paraît quant à lui sujet à caution.

Les prix des autres espèces n'ayant pas été relevés systématiquement sont donnés pour mémoire :

- Requin : 150 F à 275 F/kg
- Konkue : 2 unités pour 500 F à 1 000 F selon l'abondance
- Bobo : de 3 unités pour 500 F à 4 unités pour 1 000 F

Des indications non vérifiées concernant les prix à la consommation sur les marchés intérieurs signalent des écarts importants par rapport au prix producteur. Sur le marché de Forecariah, le prix du Bonga serait de quatre fois celui pratiqué dans les ports de la région. Le même Bonga acheté 10 F pièce dans la préfecture de Boffa serait revendu 150 F pièce à Nzerekoré, soit un coefficient multiplicateur de 15 ! Entre ces deux mêmes régions le coût du transport d'un panier de 8 000 Bongas représente 75 % du prix d'achat (fumé). Cette importance du différentiel de prix entre la production et la consommation demanderait à être confirmée et analysée.

### 1.3.4. Conclusion commercialisation valorisation

Ces quelques notations appellent avant tout approfondissement et vérification. En l'état, elles suggèrent quelques commentaires :

- le rôle des commerçant(e)s dans le financement de la pêche et le différentiel de prix entre producteurs et consommateurs qui laissent supposer, a priori, une possible accumulation au sein de la filière de commercialisation sont les indices d'une certaine "intégration" du secteur s'effectuant au moins par si ce n'est au profit des commerçants. Cette première image du secteur ne résisterait peut être pas à une analyse plus informée de la formation des prix et de la répartition de la valeur produite. Il est en revanche certain que ce type d'étude constitue, eu à égard à ce que l'on sait, une priorité.

Par ailleurs les prix à la consommation qui reflètent une forte demande, la capacité d'un segment de la filière à générer des capitaux réinvestis dans la production enfin l'abondance de la ressource disponible sont autant de facteurs favorables au développement spontané du secteur. Par contre, le niveau de rémunération des producteurs étroitement conditionné par leur dépendance à l'égard du circuit marchand (accessibilité au marché, au capital, au carburant) pourrait constituer un frein au dit développement. L'augmentation -prévue- du coût du carburant (dont on a vu comment il était répercuté sur les lieux de production) devrait oberer les comptes d'exploitation des unités motorisées et réduire ou annuler les gains de productivité procurés par l'acquisition (récente) d'engins de grande taille (Fanti-Gboya). Il est significatif à cet égard qu'en dépit de la revalorisation de la monnaie nationale les pêcheurs sierra léonais préfèrent vendre une partie de leur production dans leur pays d'origine (pour la région sud) et qu'au nord les pêcheurs sénégalais se spécialisent au moins partiellement dans des produits à plus grande valeur marchande destinés à l'exportation.

### 2. Conditions de mise en place d'un réseau national d'observation statistique de la pêche artisanale

L'encadrement administratif des pêcheurs est assuré conjointement, dans chaque préfecture, par les services des pêches et de la marine marchande. La tâche de ces services est d'établir des statistiques et de collecter une série impressionnante de taxes.

En s'en tenant au seul service des pêches, le personnel serait tout à fait suffisant pour assurer un suivi du secteur artisanal et contribuer à identifier les goulots d'étranglement ou les contraintes de la production s'il était libéré de la perception des taxes d'une part, s'il était formé et équipé en conséquence d'autre part.

## 2.1. Un personnel suffisant

- Préfecture de Boké : un directeur des pêches à la tête d'un service de 19 personnes comprenant 7 encadreurs de différents niveaux (chefs de division, de quartiers de pêche...) et douze agents assurant le recueil d'information dans 6 points d'enquête sur les 29 débarcadères recensés.

- Préfecture de Boffa : 1 directeur, 1 adjoint, 4 chefs de postes, 8 agents dont 6 détachés dans des "projets" concernant la pêche. Soit 14 personnes. Des "chefs de port" nommés par les pêcheurs, suppléent au détachement des agents en remplissant les cahiers d'enquête des 6 points d'enquête sur les 28 débarcadères recensés.

- Préfecture de Dubreka : 1 directeur, 1 adjoint, supervisant 3 chefs de division (dont 1 détaché sur projet), 4 chefs de poste et 3 agents de collecte, ces deux dernières catégories assurant ensemble le recueil des données. Soit 12 personnes pour 4 points d'observation parmi 15 débarcadères recensés.

- Préfecture de Forecariah : 1 directeur, 1 adjoint, 3 chefs de service, 4 chefs de secteur, 8 agents. Soit 17 personnes pour 8 points d'enquête couvrant la totalité des débarcadères recensés.

## 2.2. Objectifs et moyens

Outre les recensements annuels, sont collectés auprès de volontaires, dans le cadre d'un concours national du meilleur pêcheur, des données de production mensualisées toutes espèces confondues. La faiblesse des moyens matériels, en particulier l'absence de moyens de transport rendent certains débarcadères inaccessibles et déterminent le choix des lieux d'observation. Ces deux caractéristiques de la méthode de collecte (choix non aléatoire et dicté par les circonstances des unités d'observation) contribuent à biaiser la représentativité de l'échantillon.

Dans l'avenir, la prise en compte de quelques paramètres simples (espèces, classes de taille, engins, prix, nombre de personnes à bord, carburant consommé...) ainsi qu'une représentativité plus satisfaisante de l'échantillon fourniraient des indices utiles de l'évolution de la pêche.

Ces paramètres, tant biologiques que socio-économiques sont à définir conjointement avec le centre de recherche halieutique de Boussoura qui devrait en outre en assurer le traitement et, le cas échéant, proposer des modifications des protocoles d'enquêtes et de l'échantillonnage. La formation des agents serait également assurée par le centre.

Une clarification de la fonction du service des pêches qui passerait au moins par la simplification du système de taxe et privilégierait le rôle de surveillance de l'état de la pêcherie dans l'intérêt général va de pair avec ce qui précède. La fiabilité des informations en dépend.

Ces conditions étant remplies, il devrait être possible de faire appel à un organisme spécialisé (FAO par exemple) pour le financement nécessaire à l'équipement des directions préfectorales des pêches. Sans préjuger d'un recensement approprié de ces besoins il serait indispensable de disposer dans chaque sous préfecture d'une à deux embarcations motorisées selon les cas.

### 3. Conclusion générale, recommandation

Ce trop bref survol du secteur ne peut en fournir qu'une image impressionniste. Nous ne revenons par sur les conclusions partielles de chaque paragraphe qui résument les résultats de cette enquête. Son objectif étant de cerner les questions prioritaires et de faire des propositions d'études en vue de les préciser et d'y répondre progressivement, nous nous bornerons, à partir de quelques constatations, à proposer les opérations souhaitables et envisageables à court terme.

#### 3.1. Etat des lieux et priorités de recherche (sciences sociales)

##### 3.1.1. Constat

- Absence quasi totale de littérature de base récente en anthropologie et histoire sur les sociétés côtières (de rares études remontent à plus de trente ans) ;

- Or la catégorie "pêcheur artisanal" est une vue de l'esprit. Les disparités régionales dont on n'a pu qu'ébaucher les contours renvoient à des conditions socio-historiques particulières qu'il est nécessaire d'élucider si l'on veut rendre compte des morphologies et dynamismes différentiels des différentes pêcheries ;

- La pêche est, à des degrés divers, une activité associée à d'autres productions. Il est nécessaire de prendre en compte les systèmes de production dans leur ensemble si l'on veut comprendre les conditions et limites locales et particulières d'expansion du secteur pêche ;

- Par ailleurs la production apparaît étroitement dépendante de la filière de commercialisation des produits. Les transformations de la pêcherie et les stratégies de pêche semblent, en première analyse, plus conditionnées par le mode de répartition de la valeur que par des contraintes de milieu.

### 3.1.2. Priorités

La hiérarchisation de ces priorités sera fonction des moyens humains et financiers disponibles. A la lumière de ce qui précède trois directions devraient être privilégiées dans l'immédiat :

- Obtention d'une image d'ensemble plus nette de la morphologie de la pêcherie par recensement des unités de pêche hors Conakry (recensement déjà fait) ;
- Filière(s) de commercialisation, formation des prix, répartition de la valeur ;
- Monographies socio-anthropologiques comparatives de régions opposées quant à la forme et à la place apparentes de l'activité halieutique.

### 3.2. Recommandations

#### 3.2.1. Mise en place d'un réseau de suivi statistique biologique et socio économique de la production.

Les préalables à cette mise en place ont été présentés au paragraphe 2. Le recensement du secteur, préconisé ci-dessus et établi selon des normes appliquées dans d'autres pays de l'Afrique de l'ouest (Sénégal, Mauritanie en particulier) en serait la première étape. Il constituerait un point de référence et une base de sondage pour des enquêtes ultérieures plus approfondies.

A partir de l'analyse de ses résultats un échantillon et un premier protocole de relevés statistiques serait proposé au service des pêches et ses agents formés à cet effet. Pendant un à deux ans des vérifications seraient faites et des compléments ou modifications apportés tant à l'échantillon qu'aux questionnaires par le centre de recherche halieutique de Boussara. Cette période transitoire permettrait en outre de parfaire la formation des agents du service des pêches.

Par la suite, le secrétariat d'Etat à la pêche gèrerait seul le réseau d'observation. Le centre de recherche étant chargé d'une part de vérifier qu'aucun biais ne vienne altérer la qualité ou la représentativité des données, d'autre part d'analyser les modifications ou évolutions qui apparaîtraient.

- \* l'importance économique et le rôle social des différentes productions ;
- \* à l'intérieur des systèmes de représentation, les éléments concernant le milieu naturel d'une part, les délimitations des mondes masculins et féminins d'autre part.

Un programme de ce type qui devait faire ultérieurement l'objet d'une thèse a été soumis à la commission des bourses du ministère de la recherche français mais n'a pas été retenu. Il portait sur les villages côtiers de la région de Forecariah. La tentative est à renouveler en 1989.

Liste de diffusion

- Chef du Département TOA
- E. MARCHAL (UR pêche côtière)
- F. DOMAIN (Représentant ORSTOM en Guinée)
- Président de la Commission des Sciences Sociales
- Chef Département SDU
- J. CHARMES (SDU)
- P. ROEDERER (D.G)
- J.M. ECOUTIN (Montpellier)
- B. GOOTVOET (CONAKRY)
- CH. CHABOUD (DAKAR)
- PRESIDENT DE LA COMMISSION D'OCÉANOGRAPHIE - HYDROBIOLOGIE